

## L'inventaire et la gestion du patrimoine

**Jeudi 22 avril 2021**

de 9h à 17h en présentiel

dans les locaux de l'AMDA à Charleville Mézières  
si la situation sanitaire le permet le jour de la formation

**Formateur :**

Rémy CLOUET, Consultant Formateur

**Objectifs pédagogiques :**

- ✓ Définir et mettre en œuvre la gestion de l'inventaire et le suivi du patrimoine

## PROGRAMME

- 1. Rappel de certaines définitions (patrimoine, inventaire, immobilisations, actif, budget, bilan, ...)**
- 2. Les enjeux de la tenue de l'actif et de l'inventaire du patrimoine**
- 3. La mise en œuvre pratique de la tenue de l'inventaire et de l'actif**
  - A. Le rôle des différents acteurs dans le processus inventaire (ordonnateur-comptable).  
Qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ?
  - B. La méthodologie à la mise en place de l'inventaire
    - ✓ Le rappel des textes
    - ✓ Le préalable : le recensement des différents biens et autres éléments à mettre à l'inventaire (quels sont les biens concernés ?)
    - ✓ Les comptes concernés et l'impact sur le budget et la récupération du FCTVA
    - ✓ Les trois catégories d'immobilisations concernées  
*Les immobilisations incorporelles ; les immobilisations corporelles ; les immobilisations financières*
    - ✓ L'attribution d'un numéro d'inventaire (le référencement)  
*Les modalités pratiques en fonction du type de bien et autres éléments*
    - ✓ L'intérêt de la mise en place de fiches inventaire concernant les immobilisations
  - C. La valorisation financière du patrimoine :  
*La notion de valeur ; l'intérêt de la valorisation des biens pour la collectivité ; les méthodes de valorisation ; les principes comptables retenus ; les amortissements et les provisions (modalités pratiques, durées, calculs, mesurer les conséquences sur le budget et le bilan)*
- 4. Les principales opérations spécifiques liées à l'inventaire**
  - A. Les différentes cessions (à titre onéreux, à titre gratuit, à l'euro symbolique)
  - B. Les différentes acquisitions :  
*à titre onéreux ; à titre gratuit ; à l'euro symbolique ; les adjonctions ; les travaux en régie ; intégration des frais d'étude ; le transfert des comptes 23 au 21*
  - C. Les immobilisations sinistrées
  - D. Les immobilisations réformées
  - E. La mise à disposition : à titre gratuit (transfert de compétences avec retour de la compétence possible)
  - F. Le transfert en pleine propriété (transfert de compétences sans retour)
  - G. Les dotations ou apports
  - H. Les subventions d'équipement versées et les subventions d'équipement reçues